



Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement
Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 5 juin 2016, date à laquelle, je l'ai téléchargé. Nom et signature : JADOT Joseph

Règlement particulier

Dimanche 21 août 2016

2^{ème} Slalom de DOMMARTIN (Saint-Georges)

asbl Motor Club Hannutois Lg 29 N° entreprise 0.415.025.188

Président : JAMOUL Eric

Vice-présidents : DELCOURT Jacques & DORMAL Jean-Claude

Secrétaire : JADOT Joseph

Trésorier : JAMOUL Dany

Contrôle administratif préliminaire :

**N°2 rue Croix-Hencotte, Dommartin (Saint-Georges-sur-Meuse)
(buvette au carrefour des rues Croix-Hencotte et Dommartin)**

📧 Adresse mail de l'organisateur : jadotjoseph@gmail.com 📧

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: JAMOUL Eric	Lic. ASAF N° 629
Adjoints :	: JAMOUL Dany	Lic. ASAF N° 630
	: JADOT Joseph	Lic. ASAF N° 403
Directeur de sécurité	: DORMAL Jean-Claude	Lic. ASAF N° 415
Adjoints :	: DIET Emile	Lic. ASAF N° 628
	: DELCOURT Jacques	Lic. ASAF N° 627
Secrétaire du meeting	: BOLLY Laurette	Lic. ASAF N° 632
Relations concurrents	: JADOT Jérôme	Lic. ASAF N° 633
	: JADOT Thomas	Lic. ASAF N° 626
Speaker:	: PIROTTE Pierrot	

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive

Président du Collège : JENET Michel Lic. ASAF N° 112
Adjoint : VANDERLIN Pierre Lic. ASAF N° 113

Observateur ASAF

: VANDERLIN Pierre Lic. ASAF N° 113

Commission Technique

Président du Collège : MONBALLIN Didier Lic. ASAF N° 451
Adjoints : FRANKENNE Jacques Lic. ASAF N° 416
Secrétaire : SAINT-REMY Chantal Lic. ASAF N° 457

Equipe médicale :

Dr. Roosen

Ambulances :

Param-Services

Nombre : 2

CHAPITRE 1 - GÉNÉRALITÉS

Art. 1 - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

a. Organisateur

: MOTOR CLUB HANNUTOIS a.s.b.l.

Dénomination : 2^{ème} slalom de DOMMARTIN

Date : dimanche 21 août 2016.

Fléché depuis

: la sortie de l'autoroute **E42 N° 5** « **SAINT-GEORGES** ».

b. Slalom comptant pour le **le championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le championnat des provinces du Brabant, de Liège, de Namur et du Luxembourg.**

c. **Permanences :**

avant (jusqu'au 19 août) et après l'épreuve :

- JAMOUL Dany, rue de Lens-St-Servais, 20A 4280 HANNUT ☎ 019/58.87.07 📠 0499/354.059
- JADOT Joseph, rue Neuve, 135, 4860 – PEPINSTER ☎ 087/703.721 – 📠 0471/205.702
- Email : jadotjoseph@gmail.com Site : www.motorclubhannutois.be

pendant l'épreuve (départ) : ☎ 0471/205.702 (J. Jadot) – 0499/354.059 (D. Jamoul) – 0495/873.894 (E. Jamoul)

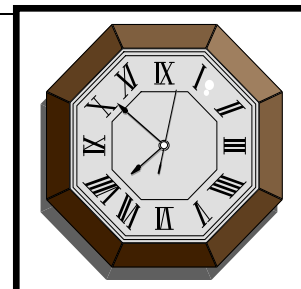
d. **Timing –**

20 juin 2016 : parution du règlement, début des inscriptions

19 août 2016 : fin des inscriptions à droit simple

Le dimanche 21 août 2016

08 h 30: début des vérifications administratives,
08 h 45: début des vérifications techniques
09 h 00: début de la reconnaissance pédestre
10 h 30: fin des inscriptions
10 h 35: fin des vérifications administratives
10 h 45: fin des vérifications techniques
11 h 15: affichage de la liste des voitures, pilotes et passagers qualifiés
11 h 30: fin de la reconnaissance pédestre et briefing
12 h 00: **PREMIER DEPART**



Art. 2 - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

a. **PILOTES ADMIS:** tous les pilotes majeurs, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.
Pour tous les concurrents, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT** par une **voirie à usage privatif** (fermée à la circulation normale).

Catégorie PROMO : Cette catégorie est réservée aux pilotes de la division 1 (classes 1 à 3), n'ayant jamais été classés dans un championnat (slalom ou autre).

Nouveau : division 5 – ACCESS – voir article 2.2.6 du R.P. slalom

Les participants à cette Division **ne seront pas chronométrés** et leur classement sera établi sur base des **seules pénalités encourues** (Voir Art. 3.1 et 3.2, du RP Slalom). Ce classement sera édité séparément de celui des autres divisions (les participants devront, toutefois, être repris sur la liste officielle des qualifiés, comme tous les autres participants).

Admission des voitures

Cette Division est accessible à toutes les voitures en règle d'immatriculation (Attention : plaques « Z. » interdites), comportant au moins deux places et strictement conformes à leur P.V.A. (voitures de Show-Room, non pourvues d'attributs de compétition).

Les véhicules « Tout Terrain » ne sont, toutefois, pas admis.

Aucune autre condition de participation n'est imposée aux voitures, si ce n'est le respect des règles générales édictées au point 2.2.1 et 2.2.6, du RP Slalom.

Dans cette Division, il n'y aura pas de répartition par classes de cylindrée (parcours non chronométré). Le départage entre les éventuels ex aequo sera opéré sur base des dimensions de la voiture (Voir Art. 2.2.6.4 du RP Slalom)

b. **PASSAGERS ADMIS:** Ils devront être en possession, au minimum, d'une licence "C" ou "1J-C"

L'âge minimum de participation est de 18 ans.

Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur

Le pilote accueillant un « passager » devra obligatoirement avoir, d'une part, atteint l'âge de 21 ans et, d'autre part, avoir été classé dans un championnat « pilote » antérieur à 2016.

Un pilote ne pourra accueillir qu'un seul et même passager durant toute l'épreuve et un passager ne pourra participer qu'avec un seul pilote. (Décision de la C.S.A.P. Liège en date du 7 mars 2016.)

c. **VOITURES ADMISES :** voir art. 2 du règlement particulier SLALOM ASAF.

d. **NUMEROS :** une liste des numéros attribués pour l'année est disponible sur le site de l'A.S.A.F

Art. 3 - Participation

a. La **demande d'engagement** et la **fiche de vérifications techniques dûment complétées** devront parvenir au secrétariat de l'épreuve **pour le 19 août 2016**



✉ **MAIL** à jadotjoseph@gmail.com (un accusé de réception suivra)
✉ ou **COURRIER** à **BOLLY Laurette, rue Neuve, 135, 4860 – PEPINSTER**

🕒 **Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve au plus tard à 10h30**

👉 **et moyennant un supplément de 10 € (règle de stricte application).** ☹️ ⚡

- b. Les frais d'inscription s'élèvent à **60 € par pilote**, sauf **PROMO 50 €** et **ACCESS 25 €**
Toutefois, les pilotes qui confirmeront leur inscription par paiement bancaire pour le 19 août bénéficieront d'une réduction de 5 €. Seule le listing bancaire fera foi.
 L'organisateur pourra fournir des numéros (facultatifs) au prix de 3 €.
- c. L'engagement des **passagers** s'élève à **10 €**.
- d. Le paiement s'effectuera

- ☞ **de préférence sur le compte bancaire n° BE47 1450 5516 6080**
du Motor Club Hannutois, rue de Lens-Saint-Servais, 20A, à 4280 – HANNUT
 ☞ ou **en liquide (numéraire exact) le jour de l'épreuve.**

EN RESUME

	Div 1-2-3-4	Promo	Access	Passager
Inscription préalable et paiement bancaire pour le 19 août	55 €	45 €	20 €	10 €
Inscription pour le 19 août et paiement sur place	60 €	50 €	25 €	10 €
Inscription le 21 août et paiement sur place	70 €	60 €	35 €	10 €

- e. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule (non autorisé en division 5 Access) sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes.**

Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.

- f. **La licence annuelle ne pourra être obtenue qu'auprès d'un club reconnu.**
 L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place. A noter que pour les demandeurs d'une licence annuelle âgés de 45 ans ou plus, l'examen cardiologique préalable est requis.
- g. **Licences journalières.** Seules des licences journalières 1 J-C (15 €), 1 J-B (50 €) et 1J-A4 (70 €) pour les passagers et les pilotes seront disponibles (imprimer le document « licence 1 jour » comprenant l'attestation médicale A.S.A.F. qui seront tous deux à faire compléter par **un médecin agréé** OU par **le médecin de famille ou le médecin dépositaire du dossier médical** (*étant bien entendu que le médecin de l'épreuve n'est ni l'un ni l'autre !*).
- Division 5 – Access (non chronométrée).** La licence 1 J-L (10 €) sera suffisante et disponible sur le site de l'épreuve. Cette licence, ni la licence L annuelle (30 €) ne requiert aucun agrément médical.

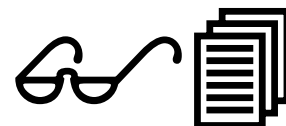
Les formulaires « **Licence 1 jour** » sont téléchargeables sur le site de l'A.S.A.F. :

http://www.asaf.be/annee_en_cours/Formulaires/formulaires.htm

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Art. 4 - Vérifications Administratives

Les vérifications administratives auront lieu de **8h30 à 10h35** au **à la buvette au départ**, rue Croix-Hencotte, 2, à DOMMARTIN (Saint-Georges-sur-Meuse).



Art. 5 - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents, rue Croix-Hencotte à DOMMARTIN.
- b. Les participants seront tenus de s'y présenter **entre 8 h 45 et 10 h 45**.



CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6 – Parcours

- a) Situation : **rue du Vicinal et rue Dommartin**
- b) Longueur : **1500 mètres**
- c) Nombre de manches prévues : **3 ou 4**.
- d) Nombre de boucles par manche : **1**.
- e) La reconnaissance du parcours A PIED aura lieu de **9h00 à 11h30**.

Art. 7 - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de **12h00**, dans l'ordre des numéros, sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course. Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le **PARC DES CONCURRENTS**. Les véhicules resteront dans ce parc durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
- c. **Une bâche de 4 m sur 3 m devra obligatoirement être placée sous la voiture lors de chacun de ses séjours dans le parc des concurrents sous peine d'une amende automatique de 25 € par infraction constatée.**

Art. 8 - Affichage - Classements

- a. Affichage: avant, pendant et après l'épreuve : **buvette au départ, Rue Croix-Hencotte à Dommartin.**



- b. Les classements suivants seront établis:
- **classement général pour les divisions 1 – 2 – 3**
 - **classement général division 4**
 - **classement par classes (1 à 9)**
 - **classement catégorie 1 PROMO**
 - **classement général Division 5 Access**
 - **classement inter-écuries**
 - **classement première dame.**

CHAPITRE 4 - FIN DE L'ÉPREUVE

Art. 9 – Proclamation des résultats

- a. La proclamation des résultats aura lieu dans la buvette, rue Croix-Hencotte, à 20 h 00 ou **au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche.**
- b. Des coupes seront remises
- aux trois premiers du général des divisions 1 – 2 – 3 réunies,
 - aux trois premiers du général de la division 4
 - aux trois premiers du général de la division 5
 - aux trois premiers de chaque classe (classes 1 à 9),
 - aux trois premiers de la catégorie PROMO
 - à la première écurie,
 - à la première dame,
 - au premier pilote liégeois, au premier pilote brabançon, au premier pilote hennuyer au premier pilote namurois et au premier pilote luxembourgeois.
- c. **La présence physique du pilote est indispensable pour prétendre à recevoir les récompenses.**



CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 10 – Divers En cas de litige, seul le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 18/06/2016 par Nicole SCHULJENKO (C.S.A.P. Liège)
et le 17/06/2016 par Pierre VANDERLIN (A.S.A.F.)



Zondag 21 augustus 2016 2^{de} SLALOM van DOMMARTIN (Saint-Georges)

asbl Motor Club Hannutois Lg 29 N° entreprise 0.415.025.188

HOOFDSTUK 1 - ALGEMEEN

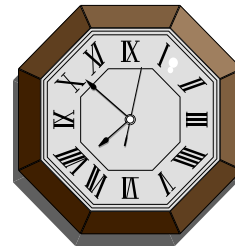
Art. 1 – Definitie

Deze wedstrijd wordt ingericht in overeenstemming met het ASAF sportreglement, het bijzonder ASAF slalomreglement en voorliggend reglement.

- a) **Inrichter: MOTOR CLUB HANNUTOIS Benaming: SLALOM van DOMMARTIN Datum: zondag 21 augustus 2016.**
Aangeduid vanaf : - Afrit van autostrade **E42 Nr 5 "SAINT-GEORGES "**
- b) **Slalom tellende voor het ASAF kampioenschap, het kampioenschap van de provincies van Brabant wallon, Liège, Namur en Luxembourg.**
- c) **Permanentie voor (tot 20/05/2016) en na de wedstrijd:**
JAMOUL Dany, rue de Lens-St-Servais, 20a 4280 Hannut (Abolens) tél. 019/58.87.07 – 0499/354.059
JADOT Joseph, rue Neuve, 135, 4860 – Pepinster - tél: 087/703.721 – 0471/205.702
email : jadotjoseph@gmail.com www.motorclubhannutois.be
Tijdens de wedstrijd: ☎ 0471/205.702 (J. Jadot) – 0499/354.059 (D. Jamoul) – 0495/873.894 (E. Jamoul)

d) Timing

8u30 : aanvang van de controle der documenten
8u45 : aanvang van de technische controle
9u00 : aanvang van de verkenning te voet
10u00 : einde van de inschrijvingen
10u30 : einde van de controle der documenten
10u45 : einde van de technische controle
11u15 : uithangen van de gekwalificeerde piloten en wagens
11u30 : einde van de verkenning te voet
11u45 : briefing
12u00 : EERSTE START



Art. 3 Deelname

- a) Het inschrijvingsformulier moet naar het secretariaat van de wedstrijd voor de **19/08/2016** zijn, aan **BOLLY Laurette, rue Neuve, 135, 4860 – PEPINSTER MAIL** jadotjoseph@gmail.com
- b) Deelnemers die **inschrijven na afsluiten** van de voorinschrijvingen – **21/08/2016** - dienen aan de inrichter een **supplement van 10 euro** op het inschrijvingsrecht te betalen.
- ☞ De inschrijvingskosten bedragen 60 €, (promo 50 € - Access 25 € - passagiers 10 €) nummers niet inbegrepen. De **betaling** gebeurt **bij voorkeur op de bankrekening n° BE47 1450 5516 6080** van **Motor Club Hannutois, rue de Lens-Saint-Servais, 20A, à 4280 – HANNUT**
- ☞ of cash (**gepast**) op de dag van de wedstrijd.

KORTING

	Div 1-2-3-4	Promo	Access	Passager
Voorafgaande inschrijving en betaling voor 13de mei	55 €	45 €	20 €	10 €
Inschrijving voor 13de mei et betaling ter plaatse	60 €	50 €	25 €	10 €
Inschrijving op 13de mei en betaling ter plaatse	70 €	60 €	35 €	10

- c) **Piloten die aan de wedstrijd deelnemen met dezelfde wagen worden verzocht zich voordien in te schrijven met vermelding van de andere piloten. Het aantal piloten voor dezelfde wagen is beperkt tot 4**

HOOFDSTUK 2 - ORGANISATIE VAN DE WEDSTRIJD

Art. 4 – De administratieve controle zal plaats hebben tussen 8u30 tot 10u30, rue Croix-Hencotte te Dommartin.

Art. 5 - Technische controle en deelnemerspark

- a) De technische controle gebeurt aan de ingang van het deelnemerspark.
b) De deelnemers moeten er zich aan bieden tussen 8u45 en 10u45

HOOFDSTUK 3 - VERLOOP VAN DE WEDSTRIJD

Art. 6 – Omloop

- a) Plaats : rue du Vicinal, rue Dommartin, rue Bobesse b) Lengte : **1500 meters**.
c) Aantal reeksen: **3 of 4**. d) Aantal ronden per reeks: **1**.
e) De verkenning van de omloop **TE VOET** zal plaats hebben van **9u00 tot 11u30**.

Art.7 - Voorschriften van de wedstrijd

- a) Eerste start vanaf 12u00 in numerieke volgorde behalve buitengewone beslissing van de wedstrijdleiding en de sportcommissarissen. Het vertrek zal geweigerd worden aan elk voertuig dat zich te laat aanmeldt voor het vertrek van elke reeks.
b) Na de LAATSE REEKS zullen de piloten hun voertuigen in het DEELNEMERSPARK rijden.
Voertuigen zullen daar moeten blijven **tot een halve uur na de aankomst van de laatste wagen**.

Art. 8 - Uithangen - Rangschikking

- a) Uithangen: voor, tijdens en na de wedstrijd: buvette .
b) Volgende rangschikkingen worden opgesteld: algemene rangschikking divisies 1 – 2 – 3, algemene rangschikking divisie 4, rangschikking per klas (1 → 9), rangschikking Div 1 PROMO, rangschikking ACCESS, rangschikking per renstal, eerste dame

HOOFDSTUK 4 - EINDE VAN DE WEDSTRIJD

Art. 9 - Prijsuitreiking

- a) De prijsuitreiking zal plaats hebben te Dommartin (buvette) maximum 2 uren na het einde van de laatste reeks.
b) Bekers worden uitgereikt aan de eerste drie van de algemene rangschikking (div 1 – 2 – 3), aan de eerste drie van elke klas), aan de eerste drie van divisie PROMO, aan de eerste renstal, aan de eerste piloot VAS en aan de eerste dame.

Art. 10 – Algemeen - Bij geschil geldt enkel de franse tekst.

2^{ème} Slalom de DOMMARTIN
21 août 2016

N°:

VERIFICATIONS - Nazichten

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom Naam :		Si pseudonyme Schuilnaam :		Prénom Voornaam :		Signature handtekening :						
Provincie :	ASAF				VAS			N^o Lic. Verg	Type			
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>		

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque Merk	Type	Cylindrée Cylinderinhoud	Turbo	Division Divisie	Classe Klasse
		cc	<input type="checkbox"/> J/N <input type="checkbox"/>		
Numéros de portières <i>Deurnummers</i>		Elargisseurs de voies <i>Spoorverbreders</i>			
Pare-brise feuilleté <i>Gelaagde vooruit</i>		Pneumatiques <i>Banden</i>			
Eclairage <i>Verlichting</i>		Fixations des roues <i>Bevestiging van de wielen</i>			
Documents de bord <i>Boorddocumentent</i>		Fonctionnement des freins <i>Werkking van de remmen</i>			
Réservoir à essence <i>Benzinetank</i>		Anneau de remorquage <i>Trekogen</i>			
Canalisation d'essence <i>Benzineleidigen</i>		Conformité- <i>teit</i> de classe <i>klasse</i>			
Tôle pare-feu avant/arrière <i>Brandwering voor en achteraan</i>		Conformité- <i>teit</i> de division <i>divisie</i>			
Arceau de sécurité <i>Rolkooi</i>		Vêtements (Combinaison) <i>Kleding (overalls)</i>			
Ceintures de sécurité / Harnais <i>Veiligheidsgordels / Harnas</i>		Autocollant ASAF (ASAF uniquement)			
Batterie <i>Batterij</i>		Divers <i>Diversen</i> :			
Extincteur <i>Brandblusser</i>		EN ORDRE <i>IN ORDE</i> <input type="checkbox"/> NON <i>NIET</i> CONFORME <input type="checkbox"/> <u>Commissaire Technique</u> <u>Technische Commissaris</u> Nom/Cachet : Licence N°:			
Appui-tête <i>Hoofdsteeun</i>					
Casque <i>Helmen</i>					
Fixations dans l'habitacle <i>Bevestigingen binnen de wagen</i>					
Publicités sur vitres <i>Publiciteit op de ruiten</i>					
Rétroviseurs Ext. / Int. <i>Achteruitkikspiegels (binnen/buiten)</i>					
Ornement extérieur <i>Externe delen</i>					
Sièges					
Echappement <i>Uitlaat</i>		Vérifications administratives : <i>Administratieve controle</i>			
Protections des tuyauteries <i>Bescherming van de leidingen</i>					
Poids <i>Gewicht</i>					

* A compléter par le concurrent avant le renvoi du document. *Door de deelnemer in te vullen alvorens huidig document terug te sturen*

Club organisateur : Motor Club Hannutois ASBL
Epreuve : 2^{ème} slalom de DOMMARTIN Date : 21 août 2016

Bulletin d'inscription « PASSAGER »

Je, soussigné,

Nom : _____ Prénom : _____ Homme / Femme

Né(e) le :

Adresse : N°:

Code postal : Localité :

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PASSAGER DE LA VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Manches	Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe	Numéro
1-2-3-4			CC				

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier 'A.S.A.F. et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'A.S.A.F.

Je déclare par la présente renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre:

- (1) l'A.S.A.F et les C.S.A.P.;
- (2) le ou les propriétaires et/ou exploitants du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit;
- (3) le ou les organisateurs de la manifestation;
- (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit;
- (5) les concurrents et les propriétaires (ou détenteurs) des véhicules participants,
- (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'A.S.A.F. toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je ne participerai à aucune épreuve sportive non autorisée ;
- c. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre aux contrôles effectués par l'autorité de contrôle antidopage compétente lors de compétitions.
- d. que je sollicite, en même temps que ma licence de pilote, la qualité de membre adhérent de l'asbl A.S.A.F, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- e. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'A.S.A.F. et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- f. que j'autorise l'A.S.A.F à utiliser les informations contenues dans ce document, dans le cadre de la promotion des sports moteurs(en l'absence de choix, la réponse est considérée positive) OUI NON
- g. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via mon courtier provincial, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours après leur survenance.** (Sont notamment considérés comme infirmité ou maladie grave: la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

L'âge minimum de participation est de 18 ans.

Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre passager et conducteur.

Fait à _____ le ____ / ____ /2016

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Handtekening onder de melding « Gelezen en goedgekeurd »

2^{ème} Slalom de DOMMARTIN N°:

21/08/2016

VERIFICATIONS (Division 5 : "ACCESS")


PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature :
...../ "
Province	ASAF	VAS	N° Licence Type
X	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV	

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe

A compléter par la Commission Technique

Numéros de portières		MESURES DE LA VOITURE :	
Documents de bord		LONGUEUR HORS TOUT :	En mm
Casque		
Fixations dans l'habitacle		LARGEUR HORS TOUT :	En mm
Publicités sur vitres		(Rétroviseurs rabattus, si la manœuvre est possible)
		TOTAL en mm : *
		*Résultat de la mesure à transmettre au secrétariat de l'épreuve (Bureau de calcul)	
Fonctionnement des freins		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Elargisseurs de voies			
Divers :		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
<u>Commissaire Technique</u>			
<u>Nom/Cachet :</u>			
Licence N° :			
Secrétariat (visa)			